

AR Prefecture

046-200092138-20260225-2026022503-DE
Reçu le 26/02/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20260225-03

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 25
- présents = 16
- votants = 16

L'an deux mille vingt-six, le 25 février, le comité syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES.

Secrétaire de séance : Loïc LAVERGNE-AZARD

Présents : 16

AYROLES Francis, CLAVEL Laurent (suppléant de BES Didier), CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELMAS Jean-Pierre, GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE-AZARD Loïc, MARIEL Michel, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, *PELLAT Paul (suppléant de DELMAS Jean-Pierre)*, RANOUIL Philippe, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel

Absents dont excusés : 10

BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, LEROUX Michel, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, REYNES Patrick

OBJET : AVENANT 2 CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE – PROGRAMME LIFE (EPIDOR/SMDMCA)

Monsieur le Président rappelle que le programme Life Dordogne est centré sur la restauration d'espèces et d'habitats sur la rivière Dordogne. Déposé en par EPIDOR en 2019 en partenariat avec de nombreux acteurs et en particulier avec le SMDMCA, il a été validé en 2020 pour être mis en œuvre sur la période 2020-2026 : la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des études de restauration environnementales est assurée par EPIDOR et les travaux sont répartis sous les maîtrises d'ouvrages d'EPIDOR et du SMDMCA.

Dans ce contexte, et afin d'optimiser la conduite des projets, depuis leur définition jusqu'à leur réalisation, une convention constitutive de groupement de commande en vue de prestations d'études et de maîtrise d'œuvre sur des projets de restauration environnementale dans le cadre du programme Life a été signée entre EPIDOR et le SMDMCA (délibération n° 20210324).

Un premier avenant a été signé en 2022 pour que le syndicat, en tant que membre du groupement de commandes, puisse signer et transmettre au(x) titulaire(s) du marché les bons de commande des prestations pour lesquelles il est maître d'ouvrage.

L'article 9 de ladite convention intitulé « Modifications de la convention » précise que « La présente convention peut subir des modifications qui ne sauraient toutefois être rétroactives. Ces modifications prennent la forme juridique d'avenants librement acceptés et dûment agréés par chacun des membres du groupement selon les modalités qui leur sont propres », Monsieur le Président, après accord d'EPIDOR, propose de compléter l'article 4 comme suit :

Article 4 - Rôle et engagement du SMDMCA

Le SMDMCA, en tant que membre du groupement de commandes, se substitue au coordonnateur du groupement pour conclure tout avenant financier (hors études) avec les Bureaux d'Etudes retenus dans le cadre de cet appel d'offres.

AR Prefecture

046-200092138-20260225-2026022503-DE
Reçu le 26/02/2026

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité :

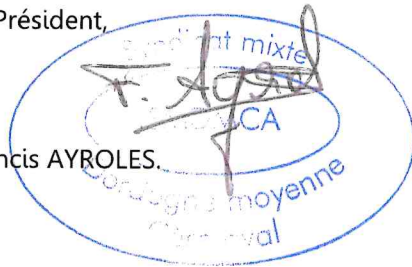
- Entérine sa proposition d'avenant 2 ci-joint,
- L'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,

Francis AYROLES.



Le secrétaire de séance,

A blue ink signature, likely of the secretary of the meeting, written over a faint circular stamp.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval par courrier (134 avenue Charles de Verninac 46110 VAYRAC).